



LES INCOHÉRENCES DE POWER 8

La CFDT constate une nouvelle fois un effet négatif de POWER 8, avec entre autre, la centralisation des achats.

La législation française, article R.422864 , prévoit que les vestiaires soient équipés d'armoires personnelles avec une séparation.

Lors du réaménagement du vestiaire à M3, de nouvelles armoires ont été achetées sans se préoccuper de la législation française (commande centralisée en Allemagne).

La législation de ce pays étant différente, les armoires sont arrivées sans séparation.

Pour essayer de rattraper le coup, la Direction a fait installer des séparations dans les armoires qui s'avèrent inadaptées aux besoins des salariés.

Pour la CFDT, la DL a l'obligation d'équiper les vestiaires avec des armoires conformes.

C'est pourquoi la CFDT demande à la DL d'acheter des armoires respectant la législation française.

Des vestiaires dans d'autres secteurs en sont déjà équipés, alors pourquoi pas à M3.

Des économies, cela n'est pas interdit, mais pas aux détriments des salariés.

